

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 86 (1944)
Heft: 5

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse :
1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—
3 mois fr. 4.—

ABONNEMENT

Pour l'Etranger :
1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—
3 mois fr. 5.—

Prix du numéro : fr. 1.50.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

Avenue de la Gare 33, Lausanne

Compte de chèques post. II. 5209

ANNONCES : Société de l'Annuaire Vaudois S. A. — Rue Neuve, 1 — Lausanne

Le recrutement de l'infanterie

L'infanterie a été de tous les temps la force principale des armées confédérées. Sa valeur est restée une condition primordiale de l'aptitude à la guerre de notre armée. Quel que soit le développement des guerres actuelles ou futures, ce sera toujours l'infanterie qui, en collaboration avec les autres armes, amènera la décision de combat. Le poids principal de celui-ci repose sur elle. Ainsi s'exprime notre Règlement d'infanterie 1942, 1^{re} partie, et cette opinion n'a pas été infirmée par les conclusions qu'on peut tirer de la guerre actuelle, bien au contraire. Une plume autorisée, celle du colonel-divisionnaire Frick¹, conclut à la gloire de l'infanterie les leçons des quatre premières années de la guerre : « Ni l'avion, ni le canon ne conquièrent le terrain, pas même le char n'est capable de le tenir réellement. Avant comme après, c'est toujours le fantassin, l'humble petit fantassin, avec son mousqueton, son pistolet-mitrailleur, sa grenade, qui conquiert le terrain

¹ Voir *Curieux* du 4.5.44.